

Bébe né en france mais sans papeis!

Par doucura, le 01/11/2012 à 22:11

Bonjour,

Je suis portugaise, je viens de donner naissance à un petit garçon!

Le petit est déclare à la mairie, mais je n'ai pas pu le déclarer au consulat portugais que refuse de le faire sans la présence du pére.

Sans aucun papeis à ma possession (à part l'extrait de naissance) est-ce que je pourrais sortir du territoire avec mon garçon?

Aller au Portugal, Suisse...

Merci

Par Nicole29, le 02/11/2012 à 00:51

Bonjour,

Si votre enfant n'a pas de papier vous ne pourrez pas sortir du territoire, il lui faut un passeport obligatoirement.

Par doucura, le 02/11/2012 à 13:00

Bonjour,

Même dans le territoire europeen?

Par Nicole29, le 02/11/2012 à 15:16

Bonjour,

Le passeport est obligatoire pour tous, même pour les enfants. C'est une pièce d'identité obligatoire pour les voyages même en Europe.

Par doucura, le 02/11/2012 à 16:03

Bonjour,

Ah ok!D'accord! Je suis bloqué avec mon bébé alors,jusqu'au divorce! Merci

Par Nicole29, le 02/11/2012 à 18:07

Mais je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas le déclarer?

Par doucura, le 02/11/2012 à 18:42

Pour la mairie c'est ok!

Au consulat portugais, les deux parents sont obligés d'être présent, et comme mon mari (plutôt EX-mari) pour m'énerver ne veux pas m'accompagner pour le faire je suis obligé d'attendre le divorce pour pourvoir déclarer mon enfant seule.

C'est débile surtout que c'est moi qu'est portugaise et pas mon mari!